



Wildlife Justice
Commission

Le renseignement est un multiplicateur de force

De Olivia Swaak-Goldman*, directrice exécutive de la Commission Justice pour la faune (Wildlife Justice Commission ou WJC)

Les réseaux criminels transnationaux sont un élément majeur du commerce illégal d'espèces sauvages. L'analyse du renseignement et les techniques d'enquête avancées, ainsi que la collaboration et la coordination internationales, sont essentielles pour démanteler efficacement les réseaux criminels et assurer la protection des éléphants et des autres espèces sauvages à long terme.

L'analyse du renseignement est un levier extrêmement important lorsque les ressources sont limitées et que le problème est vaste. Cette analyse permet en effet de concentrer les enquêtes sur la plus grande menace criminelle. Le renseignement doit ainsi faire partie de toute stratégie globale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le manque de capacités techniques et humaines constitue actuellement un obstacle majeur à un recours généralisé à l'analyse du renseignement. De plus, la situation globale du renseignement en matière de criminalité liée aux espèces sauvages souffre de lacunes importantes en raison du manque d'analyse. Comblé ces lacunes est essentiel pour assurer la protection des écosystèmes d'Afrique centrale. La Commission Justice pour la faune dispose d'une vaste expérience dans l'utilisation du renseignement pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Cette expérience peut être instructive pour d'autres entités.

UNITÉ DU RENSEIGNEMENT La Commission Justice pour la faune a placé l'analyse du renseignement au cœur de sa stratégie et a créé l'infrastructure nécessaire pour y parvenir. L'unité du renseignement (Intelligence Development Unit ou IDU) de la Commission Justice pour la faune est une équipe entièrement fonctionnelle d'analystes du renseignement criminel formés à l'application de la loi. Cette unité constitue aujourd'hui la plus grande équipe d'analystes travaillant sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans une organisation à but non lucratif. L'IDU est reconnue au niveau international pour ses données de haute qualité et ses efforts d'analyse. Elle entend devenir un centre d'excellence, non seulement pour l'analyse du renseignement relatif à la criminalité liée aux espèces sauvages, mais aussi pour le perfectionnement des analystes externes. Grâce à ses résultats, elle compte professionnaliser et promouvoir l'utilisation du renseignement et des analyses afin d'accroître son impact dans ce secteur.

Au cours des cinq dernières années, l'IDU a réuni une mine d'informations relatives au problème actuel du trafic

d'espèces sauvages, d'une grande valeur pour les milieux de la conservation et de l'application de la loi. La Commission Justice pour la faune a investi dans l'acquisition et la conservation de ces informations dans une vaste base de données. Grâce à cette base de données et à ses analystes spécialisés, la Commission Justice pour la faune est en mesure de fournir régulièrement des informations précieuses, et son expertise est souvent sollicitée.

De plus, grâce à son mode de fonctionnement, la Commission Justice pour la faune est particulièrement bien placée pour comprendre le trafic d'espèces sauvages. Elle travaille dans de nombreux pays qui jouent un rôle important dans le trafic mondial d'espèces sauvages. L'organisation compte actuellement 24 opérations actives en Afrique, en Asie et en Amérique latine, dont beaucoup sont interconnectées. Sans le recours au renseignement, les liens entre ces opérations n'auraient pas pu être découverts. Alors que les compétences des services répressifs s'arrêtent souvent aux frontières de leur pays, ce



COMMISSION JUSTICE POUR LA FAUNE

La Commission Justice pour la faune a été créée en 2015 au plus fort de la crise du braconnage en Afrique. Son objectif est de faire en sorte que les criminels et, le cas échéant, les gouvernements, soient tenus responsables de l'abattage et de la vente d'animaux sauvages. Dans un contexte de déficit de renseignements, de corruption et de manque de coopération de la part des gouvernements, la Commission Justice pour la faune s'est donné pour mission de recueillir des preuves tangibles en vue de faire condamner les trafiquants de haut niveau. Au cours de ses cinq premières années d'existence, la Commission Justice pour la faune a contribué à l'arrestation de plus de 124 contrevenants et a permis d'éviter le massacre, la mutilation et le trafic d'un nombre incalculable d'éléphants, de pangolins, de rhinocéros, de tigres, de tortues et d'autres espèces menacées. Ces résultats sont

le fruit de l'approche de la Commission Justice pour la faune. Elle mène des enquêtes fondées sur le renseignement et sur la méthodologie de l'application de la loi. La Commission Justice pour la faune diffuse des rapports de renseignement, présente des preuves irréfutables, renforce les capacités d'application de la loi et encourage d'autres actions afin que les gouvernements fassent le nécessaire pour mettre fin à ces crimes. La Commission Justice pour la faune peut aider les gouvernements et d'autres organisations à former des agents de renseignement dans le domaine du commerce illégal des espèces sauvages.

Le siège de la Commission Justice pour la faune est situé à La Haye, aux Pays-Bas.
www.wildlifejustice.org

* Olivia Swaak-Goldman a vingt-cinq ans d'expérience dans le domaine de la justice internationale et de la diplomatie. Elle a été cheffe du groupe de travail sur les relations internationales du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale.

Le renseignement doit faire partie de toute stratégie globale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

n'est pas le cas de la criminalité. L'IDU analyse la criminalité au niveau transfrontalier afin de combler les lacunes en matière de renseignement, une approche indispensable qui n'est actuellement pas adoptée par les autres acteurs concernés.

L'expérience de la Commission Justice pour la faune en matière de soutien aux agences d'application de la loi a



**Wildlife Justice
Commission**

permis de constater que l'analyse du renseignement est nécessaire, mais que les ressources qui y sont consacrées sont insuffisantes pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Cela a conduit à d'importantes occasions manquées et à une mauvaise répartition des ressources. La capacité des agences d'application de la loi et des ONG à s'attaquer efficacement à la criminalité liée aux espèces sauvages est fortement limitée sans l'utilisation du renseignement. Le trafic d'espèces sauvages en Afrique centrale doit être abordé sous cet angle.

CHINE En tant que premier partenaire commercial de l'Afrique, l'influence dominante de la Chine dans le bassin du Congo et dans toute l'Afrique est indéniable. La Chine est également, depuis des décennies, l'une des principales destinations des produits de la faune sauvage en provenance d'Afrique. Le rôle de la Chine dans la lutte contre le commerce mondial illégal d'espèces sauvages a un impact direct sur la préservation de la biodiversité, des communautés forestières et des économies nationales des pays du bassin du Congo.

La Chine a longtemps été l'un des plus grands marchés d'ivoire au monde. Cependant, le commerce intérieur de l'ivoire en Chine a officiellement pris fin le 31 décembre 2017¹. L'interdiction totale du commerce de l'ivoire dans le pays est une étape importante dans l'histoire de la protection des éléphants.

Juste après le déclenchement de l'épidémie de Covid-19 en février 2020, l'assemblée législative chinoise a publié une résolution interdisant la vente et la consommation de tous les animaux sauvages dans tout le pays². Depuis novembre 2020, la loi chinoise sur la protection de la faune sauvage est en cours de révision. Le public est invité à formuler des suggestions et des commentaires sur ses dernières modifications. Elle devrait entrer en vigueur en 2021³. Les réformes législatives ne sont pas la seule mesure prise par la Chine. Elles sont suivies et soutenues par des mesures d'application de la loi efficaces, coordonnées et fondées sur le renseignement dans le pays. Au cours des neuf premiers mois



© WWF / JAMES MORGAN

Saisie d'une cargaison de défenses illégales d'éléphants d'Afrique, Thaïlande, 2012.

de l'année 2020, la Chine a poursuivi 15 154 individus pour des crimes liés à la faune sauvage, soit une augmentation de 66,2 % par rapport à 2019. Parmi eux, 3 280 personnes ont été accusées d'achat, de vente, de transport ou de contrebande illégaux d'animaux sauvages menacés d'extinction et de produits dérivés⁴. Il semble qu'une base législative solide, associée à une application efficace de la loi, ait eu un impact sur la dynamique criminelle du commerce illégal de l'ivoire. Les indications de cet impact comprennent des témoignages directs de trafiquants et de négociants d'espèces sauvages qui hésitent désormais à vendre de l'ivoire brut et qui, par conséquent, stockent l'ivoire dans les pays clés de la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraîne une forte baisse de sa valeur marchande.

GUINÉE ÉQUATORIALE Un examen attentif de ces actions de répression en Chine révèle un tableau intéressant. La Guinée équatoriale, l'une des plus petites nations d'Afrique, est limitrophe des principaux pays sources d'ivoire d'éléphant et de pangolins dans la région du bassin du Congo. Toutefois, le pays lui-même est rarement considéré comme un pays traditionnel d'exportation d'espèces sauvages d'Afrique vers l'Asie. Par le

L'unité du renseignement (IDU) de la Commission Justice pour la faune assure également la formation d'analystes externes.

passé, la Commission Justice pour la faune ne disposait que de peu de données de saisies ou de renseignements criminels concernant le commerce illégal d'espèces sauvages en Guinée équatoriale. Cependant, une analyse de la base de données des jugements des tribunaux chinois a révélé de manière surprenante un modèle de criminalité assez systématique : des ressortissants chinois (souvent des travailleurs à l'étranger) ramenaient clandestinement des écailles de pangolin et des produits en ivoire de la Guinée équatoriale vers la Chine. Entre 2015 et 2020, 19 individus partis de Guinée équatoriale ont été arrêtés dans différents aéroports chinois alors qu'ils transportaient environ 570 kg d'écailles de pangolin et 25 kg d'ivoire. Ces 19 personnes ont toutes embarqué sur des vols d'Ethiopian Airlines et ont transité par Addis-Abeba.

Malgré sa faible superficie, la Guinée équatoriale devance tous les pays voisins en termes de nombre total d'arrestations pour importation de produits de la faune sauvage en Chine entre 2015 et 2020. En comparaison, on dénombre 13 cas au Nigeria, six cas en RDC, quatre cas au Rwanda, deux cas en République du Congo et un cas au Cameroun. Il est encourageant de constater que les forces de l'ordre chinoises prennent des mesures efficaces pour empêcher l'introduction clandestine d'espèces sauvages dans le pays depuis la région du bassin du Congo, en particulier de la Guinée équatoriale. En attendant, la principale question reste en suspens : comment la détermination de la Chine à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages et les résultats positifs obtenus jusqu'à présent peuvent-ils se traduire par la préservation de la forêt et de la biodiversité d'Afrique centrale ?

RÉFÉRENCES

- 1 www.gov.cn/zhengce/content/2016-12/30/content_5155017.htm
- 2 www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2020-01/26/content_5472280.htm
- 3 www.npc.gov.cn/ficaw/userIndex.html?lid=ff808081752b7d43017543f4dc2474c5
- 4 www.spp.gov.cn/xwfbh/wsfbt/202011/tz020109_484216.shtml
- 5 www.cbd.int/financial/doc/unep-environmental-crimes.pdf
- 6 pubdocs.worldbank.org/en/